

RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 1^{ère} trimestre 2023
Séance du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Fabienne DREME

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO		X		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG	X		
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			FRULLINO Eric
Philippe LANGANNE			PONTAROLLO Guy	Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL			DALLEVET Roger	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER			DUBOIS Luc
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER			STEDILE Jean-Marc
Pierre AGERON			DREME Fabienne				

Délibération N°2023-027 AFFAIRES BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le projet de budget primitif principal 2023,
VU l'avis de la commission finances du 20/03/2023,
ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe aux finances et à l'administration générale, selon lequel :

Le budget est le document qui retrace toutes les dépenses et recettes de la commune sur l'année civile en cours.

Il comprend deux parties :

- la section de fonctionnement qui détaille :
 - o les autorisations de dépenses nécessaires à la bonne administration de la commune : rémunération du personnel, remboursement de la dette, crédits scolaires et de manière générale toutes les dépenses obligatoires que la loi impose aux communes,
 - o ainsi que les recettes estimées ou certaines : impôts et taxes, dotations de l'Etat et d'autres organismes, produits des services communaux, etc.
- la section d'investissement qui autorise :
 - o la réalisation des projets d'équipement de la commune : travaux, entretien des bâtiments publics, acquisition de matériel, dès lors qu'ils augmentent la valeur du patrimoine de la commune,
 - o et les recettes qui y sont liées : subventions d'équipement, remboursement de la TVA, produits des cessions immobilières, taxes liées à l'aménagement de la commune, autofinancement, emprunts éventuels, etc.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-027	AFFAIRES BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023
--------------	------------	---

Section de fonctionnement

La proposition de budget de fonctionnement s'équilibre à 5 911 850,00 €, détaillée par chapitres de la manière suivante :

Chapitre	Prévu 2022	Réalisé 2022	Prévu 2023
011 - Charges à caractère général	1 639 050,00	1 217 781,21	1 722 700,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 525 000,00	2 504 979,62	2 695 500,00
014 - Atténuations de produits	88 000,00	84 388,00	88 000,00
022 - Dépenses imprévues	25 140,67		
023 - Virement à la section d'investissement			550 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00	350 933,03	375 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	425 600,00	306 933,47	356 700,00
66 - Charges financières	75 900,00	74 905,68	59 900,00
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00	416,90	34 050,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	30 000,00	0,00	30 000,00
TOTAL	5 160 190,67	4 540 337,91	5 911 850,00

RECETTES FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES 2023			
Chapitre	Prévu 2022	Réalisé 2022	Prévu 2023
002 - Résultat reporté (excédent)	1 588 012,96	1 588 012,96	400 000,00
013 - Atténuations de charges	55 000,00	63 601,14	75 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 150,00	110 325,58	105 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	463 000,00	513 379,50	506 350,00
73 - Impôts et taxes	805 000,00	809 603,20	570 000,00
731 - Fiscalité locale	2 695 000,00	2 723 286,13	2 800 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 056 500,00	1 146 491,86	1 105 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	962 800,00	808 642,26	350 000,00
76 - Produits financiers/77 - Produits exceptionnels/78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 500,00	7 995,53	0,00
TOTAL	7 731 962,96	7 771 338,16	5 911 850,00

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération N°2023-027 AFFAIRES BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023

Section d'investissement

La proposition de budget d'investissement s'équilibre à 8 399 765,00 € pour 2023, et comprend 6 507 325,15 € de dépenses nouvelles dont la liste arrêtée après arbitrage est proposée en annexe (cf. pièces jointes à la convocation).

Le budget d'investissement se présente donc par chapitres de la manière suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES 2023			
Chapitre	RAR 2022	Prévisions nouvelles	Prévu 2023
001 - Déficit d'investissement	0,00	1 195 162,15	1 195 162,15
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	105 000,00	105 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	70 000,00	70 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	9 720,00	9 720,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	557 500,00	557 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	52 846,80	104 330,00	157 176,80
204 - Subventions d'équipement versées	501 612,00	169 800,00	671 412,00
21 - Immobilisations corporelles	548 756,64	944 203,76	1 492 960,40
23 - Immobilisations en cours	789 224,41	765 000,00	1 554 224,41
27 - Autres immobilisations financières	0,00	310 000,00	310 000,00
Programmes PPI	0,00	2 276 609,24	2 276 609,24
TOTAL DEPENSES	1 892 439,85	6 507 325,15	8 399 765,00

RECETTES INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES 2023			
Chapitre	RAR 2022	Prévisions nouvelles	Prévu 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	550 000,00	550 000,00
024 - Produits de cessions	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	375 000,00	375 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	70 000,00	70 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	3 280 000,25	3 280 000,25
13 - Subventions d'investissement	1 024 681,17	1 104 300,00	2 128 981,17
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	545 783,58	545 783,58
21 - Immobilisations corporelles	950 000,00	-950 000,00	0,00
TOTAL RECETTES	1 974 681,17	6 425 083,83	8 399 765,00

La commission finance du 20/03/2022 a rendu un avis favorable pour la présentation de ce projet de budget.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-027	AFFAIRES BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023
--------------	------------	---

- Il est proposé au Conseil municipal ;
- D'approuver le budget primitif principal 2023 par chapitres tel que présenté ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
	POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)
	26		0		0

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Fabienne DREME.

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 29/03/2023

De sa mise en ligne le : 30/03/2023

Mairie de Sillingy

